

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB 2022-19

Date de la convocation : 09/03/2022

Membres en exercice : 24

Membres présents : 15

Membres votants : 20

Le seize mars deux mille vingt-deux , le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes ANDREY Danielle, DION Valentine, LAMPSON - GUEILLOT Nadège, PAYEN Françoise et MM. CANIVENQ Roland, DANNEAUX Dominique, DAUPHY Bruno, DEMISSY Pierre, DUGARD Yann, FLEURY Vincent, , LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MANCEAUX Christophe, , NANJI Désiré Léopold, SINGLIT Benoit.

Représenté : M. DE POUILLY Jean donne pouvoir de vote à M. SINGLIT Benoit, M. MEIS Michel donne pouvoir de vote à M. LAURENT-CHAUVET Pierre, M. POTRON Pierre donne pouvoir de vote à M. LAURENT-CHAUVET Pierre, M. SALEZ René donne pouvoir de vote à M. FLEURY Vincent, M. THIERION Vincent donne pouvoir de vote à M. NANJI Désiré.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

OBJET : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°DB2022/07 : AVENANTS LOT 2 ET 3 DU MARCHÉ DE RENOVATION ET D'EXTENSION D'UN BATIMENT A VOCATION SOCIALE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-21,

Vu la délibération n°DB2021/14 en date du 18 mars 2021 attribuant les marchés de travaux de rénovation et d'extension d'un bâtiment à vocation sociale,

Vu la délibération n°DB2022/07 du Bureau du 26 janvier 2022 adoptant des avenants aux lots 2 et 3 du marché de rénovation et d'extension d'un bâtiment à vocation sociale .

Considérant que la délibération n°DB2022/07 doit être modifiée puisque les éléments présentés comportaient des erreurs de chiffrage du maître d'œuvre ;

Considérant que dans le cadre du marché de travaux de rénovation et d'extension d'un bâtiment à vocation sociale, les travaux modificatifs suivants sont nécessaires :

- **Lot n° 2 « Charpente bois – Couverture – Zingueries – Etanchéité - Bardage » :** Travaux modificatifs pour une **plus-value de 7 364,20 € HT** relative au détails suivants :

(Devis n°217092021 du 21/09/2021)	8 368,80 € HT
(Devis n° 249112021 du 20/11/2021)	2 490 € HT
(Devis n°56/03/2022 du 15/03/2022)	360 € HT
(Devis n° 219/09/2021 du 24/09/2021)	1 542.40 € HT
Poste 02.2.2.1.10 de la DPGF.....	- 567 € HT
Poste 02.2.3.2.2 de la DPGF.....	- 800€ HT
Poste 02.2.3.2.16 de la DPGF.....	- 660 € HT
Poste 02.2.3.1.5 de la DPGF.....	- 720 € HT
Poste 02.3.3.6.17 de la DPGF.....	- 2 650 € HT

.../...

.../... Page2/2 D2libération DB2022/19

pour des travaux modificatifs concernant :

- Travaux supplémentaires liés au remplacement du versant nord de la couverture du bâtiment existant.
- Travaux supplémentaires liés au remplacement du châssis sur le versant nord de la toiture du bâtiment existant
- Travaux supplémentaires liés au laquage des poteaux
- Travaux supplémentaires lié au complément de bardage suite à la surélévation du bâtiment
- Modification de la prestation de raccordement sur la toiture du bâtiment mitoyen (poste 02.2.2.1.10 de la DPGF)
- Retrait de la prestation mise en œuvre d'un pare-pluie sous brisis (poste 02.2.3.2.2 de la DPGF)
- Retrait de la prestation de mise en œuvre de bavettes d'appui sur les menuiseries de l'extension (poste 02.2.3.2.16 de la DPGF)
- Retrait de la prestation de mise en œuvre d'un cheminement technique dans les combles du bâtiment de l'extension (poste 02.2.3.1.5 de la DPGF)
- Retrait de la prestation de mise en œuvre d'un escalier métallique (poste 02.3.3.6.17 de la DPGF)

Le montant du contrat initial du lot n°2 est de : **218 243,61 € HT.**

Les modifications susmentionnées entraînent une majoration de délais de 15 jours ouvrés.

• **Lot 3 « Menuiseries extérieures aluminium – Serrurerie », la modification est la suivante :**

- Travaux modificatifs pour une plus-value de 5 013 € HT relative aux détails suivants :
(Devis n°20212284 du 05/10/2021)..... 8 680,00 € HT
(Devis n°202122222 du 24/08/2021..... 1 386 € HT
(Devis n°202122389 du 07/12/2021)..... 995 € HT
Poste 3.2.2.3.2 de la DPGF..... - 1 086 € HT
Poste 3.2.3.1 de la DPGF..... - 1 650 € HT
Poste 3.3.1.1 de la DPGF - 3 312 € HT

pour des travaux modificatifs concernant :

Travaux supplémentaires liés au remplacement de menuiseries complémentaires sur le bâtiment existants

- Travaux modificatifs liés au remplacement de menuiseries extérieures par des menuiseries coupe-feu ½ heure
- Travaux modificatifs liés au remplacement du vitrage des murs rideaux du RDC par du vitrage Emalit
- Retrait de la prestation de fourniture et pose d'une gaine technique (poste 3.2.2.3.2 de la DPGF)
- Retrait de la prestation de fourniture et pose d'une porte acier (poste 3.2.3.1 de la DPGF)
- Retrait de la prestation de mise en œuvre de châssis coupe-feu (PSE 5 poste 3.3.1.1)

Montant du contrat initial: 234 959 € HT

Les modifications susmentionnées entraînent une majoration de délais de 3 jours ouvrés

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE, à l'unanimité, de MODIFIER la délibération n°DB2022/07 en :

- APPROUVANT l'avenant au lot n°2 avec l'entreprise IPB Lazzaroni, avec incidence financière, pour les travaux de rénovation et d'extension d'un bâtiment à vocation sociale
- APPROUVANT l'avenant au lot n°3 avec l'entreprise SA Frechin, avec incidence financière, pour les travaux de rénovation et d'extension d'un bâtiment à vocation sociale
- AUTORISANT le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

Pour copie conforme

Le Président,

Benoit SINGLIT

